La laïcité

Fiche de révision CRPE · 8 min de lecture · Programme d'enseignement moral et civique (arrêté du 29 mai 2024, BO n° 24 du 13 juin 2024), « Laïcité (vue en CM2, 6e et 3e) » du programme de Seconde, et notions abordées en CM2 et en 6e

Liberté de conscience, neutralité de l'État, séparation des Églises et de l'État : les repères de l'EMC pour expliquer la laïcité à l'écrit, et ce qu'elle implique à l'école.

Ce que le jury attend

L'écrit 2 couvre les trois disciplines, dont l'enseignement moral et civique. Le programme d'EMC demande de comprendre les règles et leur finalité : la laïcité en est un exemple central. Le candidat doit donc **définir** la laïcité, **la rattacher** à la loi de 1905 et aux textes qui la prolongent, et **en expliquer les effets concrets**, notamment à l'école. Une réponse qui se limite à « la laïcité, c'est la séparation de l'Église et de l'État » reste incomplète : le programme y ajoute la liberté de conscience et la neutralité.

Une liberté et un principe juridique

Le programme définit la laïcité d'abord par la **liberté de conscience** : celle de croire, celle de ne pas croire, et celle de changer de croyance ou de religion. Il précise que la laïcité est **un principe juridique et non une opinion**. Elle se distingue donc de l'athéisme et de l'agnosticisme, qui sont des options philosophiques personnelles.

> **DÉFINITION**
>
> **Laïcité** : principe juridique qui garantit la liberté de conscience et l'égalité de tous les citoyens, quelles que soient leurs croyances ou opinions. Elle repose sur la séparation des Églises et de l'État et sur la neutralité de l'État à l'égard des religions.

> **À RETENIR**
>
> - La laïcité est un **principe juridique**, pas une opinion.
> - Elle **garantit** la liberté de croire, de ne pas croire et de changer de croyance.
> - Elle **n'est pas l'athéisme** : le programme le rappelle explicitement.

La loi de séparation de 1905

La séparation du politique et du religieux est adossée, en France, au principe de laïcité. Elle est fixée par la **loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905**, que le

programme d'EMC de Seconde demande d'étudier à partir de ses articles 1, 2, 31 et 44 (la notion y est indiquée comme « vue en CM2, 6e et 3e »). Ce programme demande de définir le principe de séparation, d'en décrire l'organisation, et de montrer qu'il **consolide les droits et les libertés publiques**.

Le programme précise aussi le **primat du droit positif sur les règles religieuses** : la loi commune s'impose à tous, quelles que soient les religions.

Dans la Constitution, le programme note que la République est laïque : l'autorité politique est indépendante des autorités religieuses, et ces dernières peuvent participer au débat public dans les limites fixées par la loi. Ce point figure dans le programme de 3e, à propos de la Constitution de la Ve République.

> **EXEMPLE**
>
> Un élève demande pourquoi l'État ne finance aucun culte. La réponse s'appuie sur le principe : l'État ne reconnaît, ne salarie et ne subventionne aucun culte. Ce n'est pas une opinion sur les religions, c'est la conséquence de la séparation prévue par la loi de 1905.

La neutralité de l'État et de ses agents

Le principe de laïcité impose la **neutralité à l'État et à ses agents** dans l'exercice de leurs fonctions. En assurant que l'État traite de manière égale les citoyens, quelles que soient leurs convictions, la laïcité garantit la liberté de conscience et le pluralisme.

La neutralité porte sur l'État et ses agents, pas sur les citoyens : un usager peut avoir des convictions religieuses, un agent public doit, dans l'exercice de sa fonction, rester neutre. Le programme demande de distinguer les services publics, les entreprises privées, les agents publics et les usagers.

La laïcité à l'école

Le programme consacre à l'école une place particulière. Les élèves ont été sensibilisés dès le cycle 3 à la liberté de conscience, à la neutralité de l'État et à la loi du 15 mars 2004 (et à la Charte de la laïcité), en CM2 et en 6e. Le programme de Seconde demande d'étudier **les implications du principe de laïcité à l'école** : le primat des connaissances sur les croyances, et l'école comme espace de neutralité propre au développement de l'esprit critique.

Ce point est souvent mal compris. La laïcité protège l'élève, et elle impose des règles à tous les membres de la communauté scolaire. Le programme le formule ainsi : elle crée « un espace neutre à l'abri des prosélytismes », où chaque enfant peut exercer son choix.

À éviter : confondre la neutralité de l'État, qui concerne ses agents, avec une interdiction faite aux usagers. Le programme présente la laïcité d'abord comme une liberté de conscience, impose la neutralité à l'État et à ses agents, et demande de distinguer la situation des agents publics et celle des usagers.

Les pièges

- **Confondre laïcité et athéisme.** Le programme le dit expressément : la laïcité garantit la liberté de croire comme celle de ne pas croire.
- **Dire que la laïcité interdit les religions.** Elle impose la neutralité de l'État et de ses agents, et elle garantit la liberté de conscience.
- **Oublier la portée juridique.** La laïcité est un principe de droit, fixé par une loi et consacré par la Constitution : le candidat doit le citer comme tel.
- **Citer une date sans son texte.** La loi du 9 décembre 1905 est la référence que le programme de Seconde demande d'étudier ; la loi du 15 mars 2004 est citée par les programmes de CM2 et de 6e.

Pour aller plus loin

La laïcité est liée à la question des droits et des libertés, de l'État de droit et du pluralisme. Elle est aussi un des principes de la République : le programme les présente ensemble comme les « valeurs et principes essentiels » de la République française, avec la liberté, l'égalité et la fraternité. Les exercices et le quiz de cette notion reprennent ces repères et entraînent à les justifier à l'écrit.

Sources

1. Programme d'enseignement moral et civique (arrêté du 29 mai 2024, BO n° 24 du 13 juin 2024, NOR MENE2413934A), Programme de Seconde, « Laïcité (vue en CM2, 6e et 3e) » et « Pluralisme » : séparation des Églises et de l'État (loi de 1905), neutralité des agents, liberté de conscience, « Étudier la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 (art. 1, 2, 31, 44) » ; « rappeler que la laïcité n'est pas l'athéisme », consulté le 03/11/2026
2. Programme d'enseignement moral et civique (BO n° 24 du 13 juin 2024), cycles 2 et 3, « Respecter des règles et en comprendre la finalité : l'exemple de la laïcité à l'École » (programmes de CM2 et de 6e) : liberté de conscience, neutralité de l'État, loi du 15 mars 2004 et Charte de la laïcité, consulté le 03/11/2026
3. Programme d'enseignement moral et civique (BO n° 24 du 13 juin 2024), principes de la République, « Les valeurs et les principes essentiels de la République française sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité », consulté le 03/11/2026

Rédigée le 03/11/2026, vérifiée par un second relecteur le 03/11/2026.

industrie.com/nos-formations-en-ligne/quizz/crpe-histoire-geographie-emc-laicite
Généré le 03/11/2026.